

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

**Arrêté du 2 juin 2006 modifiant la liste des établissements de fabrication, flochage et calorifugeage à l'amiante, susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante**

NOR : SANS0622346A

Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre de la santé et des solidarités,

Vu l'article 41 modifié de la loi n° 98-1194 du 23 décembre 1998 de financement de la sécurité sociale pour 1999 ;

Vu le décret n° 99-247 du 29 mars 1999 modifié relatif à l'allocation de cessation anticipée d'activité prévue à l'article 41 de la loi n° 98-1194 du 23 décembre 1998 de financement de la sécurité sociale pour 1999 ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2000 modifiant la liste des établissements susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, modifié par les arrêtés des 12 octobre 2000, 19 mars 2001, 1<sup>er</sup> août 2001, 24 avril 2002, 12 août 2002, 25 mars 2003, 30 juin 2003, 6 février 2004, 21 septembre 2004, 25 novembre 2004, 25 mars 2005 et l'arrêté du 30 septembre 2005 ;

Vu l'avis de la commission des accidents du travail et des maladies professionnelles de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés en date du 7 décembre 2005,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La liste des établissements de fabrication de matériaux contenant de l'amiante, de flochage et de calorifugeage à l'amiante, mentionnée au 1<sup>o</sup> du I de l'article 41 de la loi du 23 décembre 1998 susvisée, fixée par l'arrêté du 3 juillet 2000 susvisé, est modifiée par la liste figurant en annexe I au présent arrêté.

**Art. 2.** – La liste des établissements mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> est complétée par une nouvelle liste figurant en annexe II au présent arrêté.

**Art. 3.** – Sont réputés figurer aux listes mentionnées aux articles 1<sup>er</sup> et 2 ces mêmes établissements, lorsqu'ils ont, sous une dénomination différente, exercé la même activité.

**Art. 4.** – Le directeur des relations du travail, le directeur de la sécurité sociale et le directeur du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 juin 2006.

*Le ministre de la santé et des solidarités,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur de la sécurité sociale,*  
D. LIBAULT

*Le ministre de l'emploi,*  
*de la cohésion sociale et du logement,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur des relations du travail,*  
J.-D. COMBREXELLE

*Le ministre de l'économie,*  
*des finances et de l'industrie,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur,*  
F. CARAYON

## ANNEXE I

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LISTE DES ÉTABLISSEMENTS SUSCEPTIBLES D'OUVRIR DROIT À L'ALLOCATION DE CESSATION ANTICIPÉE D'ACTIVITÉ DES TRAVAILLEURS DE L'AMIANTE DANS LA FABRICATION, LE FLOCAGE ET LE CALORIFUGEAGE FIGURANT EN ANNEXE DE L'ARRÊTÉ DU 3 JUILLET 2000 MODIFIÉ

*Aquitaine*

Au lieu de : Intérisol, route de Mourenx, BP 47, Abidos, 64150 Mourenx : de 1974 à 1985, lire : Intérisol, route de Mourenx, BP 47, Abidos, 64150 Mourenx : de 1974 à 1996.

*Basse-Normandie*

Au lieu de : Moulinex, Falaise : de 1965 à 1993, lire : Moulinex/Famelec, 14700 Falaise : de 1965 à 1993.

*Bretagne*

Au lieu de : Deleage, avenue du Général-Ferrié, 35400 Saint-Malo : de 1989 à 1998, lire : Deleage, avenue du Général-Ferrié, 35400 Saint-Malo : de 1972 à 1989.

*Haute-Normandie*

Au lieu de : Lincoln Electric France, boulevard de Stalingrad-Roosevelt, 76120 Le Grand-Quevilly Cedex : de 1947 à 1981, lire : Lincoln Electric France, avenue Franklin-Roosevelt, BP 214, 76121 Le Grand-Quevilly Cedex : de 1947 à 1990.

*Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Au lieu de : société de tuyauterie et de montage Friedlander, parc de Pichaury, 550, rue Pierre-Berthier, BP 348000, 13799 Aix-en-Provence Cedex : depuis sa création, lire : société de tuyauterie et de montage Friedlander, boulevard du Progrès, 13014 Marseille : de 1960 à 1966, puis 39-41, boulevard Sainte-Lucie, 13007 Marseille : de 1966 à 1988, puis 550, rue Pierre-Berthier, parc de Pichaury, BP 348000, 13799 Aix-en-Provence : depuis 1988.

## ANNEXE II

LISTE COMPLÉMENTAIRE D'ÉTABLISSEMENTS SUSCEPTIBLES D'OUVRIR DROIT À L'ALLOCATION DE CESSATION ANTICIPÉE D'ACTIVITÉ DANS LA FABRICATION, LE FLOCAGE ET LE CALORIFUGEAGE

*Alsace*

SNIG/SITUB, 2, route du Wahlweg, 68310 Wittelsheim : de 1978 à 1996.

*Aquitaine*

SITUB, chemin des Pardies, 64170 Abidos : de 1958 à 1996.

*Basse-Normandie*

SITUB, ZA, La Fosse Yvon, 50440 Beaumont-Hague : de 1960 à 1996.

*Haute-Normandie*

SITUB, BP 123, 76430 Tancarville : de 1960 à 1996.

*Ile-de-France*

Spécialités colloïdales industrielles (SCI), CECA, CECA/ATO, 36, route de la Falaise, 78126 Aulnay-sur-Mauldre : de 1972 à 1995.

Paretan Garoche, 26, route de Mandres, 94440 Santeny : de 1974 à 1988.

Usine Pyrolac, avenue du Président-Allende, 94440 Vitry-sur-Seine : de 1964 à 1978.

*Languedoc-Roussillon*

SITUB, ZA de Berthet, 219, avenue de l'Hermitage, 30200 Bagnols-sur-Cèze : de 1994 à 1996.

*Pays de la Loire*

Carel et Fouche, puis Construction ferroviaire du Mans, 2, rue du Miroir, 72000 Le Mans : de 1960 à 1987.  
SNIG/SITUB, La Croix des Marins, 44480 Donges : de 1961 à 1996.

*Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Peinture Marius Dufour, 58-90, boulevard Fifi-Turin, BP 96, 13395 Marseille Cedex : de 1972 à 1994.  
Société d'entreprises et de fumisterie industrielle (SEFI), quartier des Fouitades, BP 56, 13655 Rognac Cedex : de 1935 à 1980.

*Rhône-Alpes*

SNIG/SITUB, 8, allée du Rhône, 69552 Feyzin : de 1968 à 1996.  
SITUB, rue Gustave-Eiffel, 69360 Saint-Symphorien-d'Ozon : de 1993 à 1996.  
SNIG/SITUB, ZI Faveyrolle, 19, avenue Paul-Sabatier, 26700 Pierrelatte : de 1985 à 1996.